

TENDANCES

La lettre des études et évaluations de l'Agefiph N°9 - Janvier 2015

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Les parcours des anciens étudiants handicapés¹

La loi du 11 février 2005² a conduit à la généralisation, dans les universités françaises, des Services d'Accueil des Étudiants Handicapés (SAEH), chargés notamment de mettre en place, pour les étudiants qui en font la demande, des aménagements techniques et humains leur permettant de poursuivre leurs études et de passer les examens dans des conditions adaptées : temps majoré, secrétariat, documents adaptés, temps de pause, etc.

Dans ce contexte, le nombre d'étudiants bénéficiant d'aménagements pour raison de santé ou de handicap a doublé durant la dernière décennie. Ils sont près de 14 000 aujourd'hui³.

Pour autant, on dispose de peu de données sur l'efficacité des dispositifs de compensation qui sont proposés pendant les études, ainsi que sur l'accès à l'emploi de ces jeunes handicapés sortis de l'enseignement supérieur.

Plusieurs projets de recherche successifs ont permis de créer un premier niveau de connaissance sur les parcours des anciens étudiants handicapés (AEH) et d'approfondir la lecture de leur parcours d'entrée dans la vie active.

L'« **Enquête nationale sur les parcours des anciens étudiants handicapés** » conduite par l'équipe de recherche SantESiH avec le soutien du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de l'Agefiph et le concours des SAEH des universités françaises, se situe dans le prolongement de ces travaux.

¹ Il s'agit ici d'anciens étudiants en formation initiale ayant été en contact avec les SAEH de leur université et sortis diplômés ou non de l'enseignement supérieur entre 2007 et 2013. Ils sont, comme mentionné en page 4, bénéficiaires ou non d'une reconnaissance administrative

² Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

³ Source : Recensement des étudiants en situation de handicap 2012-2013, Handi-U, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

L'équipe de recherche SantESiH

L'équipe de recherche pluridisciplinaire « Santé, Education et Situations de Handicap » (SantESiH) de l'université Montpellier 1, regroupe 8 enseignants chercheurs titulaires (professeurs et maîtres de conférences) en sociologie, ingénierie sociale, sciences politiques et anthropologie. Son projet scientifique s'inscrit dans la thématique globale « sciences sociales, corps et santé ». L'objet central de recherche est la « dynamique des processus de production et de réduction des situations de handicap ». Une des recherches menées par le laboratoire vise à appréhender le monde professionnel dans ses rapports avec le handicap, en questionnant en particulier l'influence du niveau de qualification et des types de déficiences sur l'accès à l'emploi.

sant^esih

Son ambition est d'éclairer non seulement les objectifs de formation et professionnels poursuivis par ces étudiants, leur devenir professionnel, mais aussi de tenir compte des multiples facteurs pouvant influencer leurs parcours. Si certains de ces facteurs sont communs à l'ensemble des anciens étudiants (l'origine sociale en est un exemple), d'autres sont spécifiques à la population handicapée (usages et rapports aux dispositifs de compensation du handicap, types de limitations rencontrées, etc.).

La présente publication fait état d'une première exploitation quantitative des données, sur une partie des personnes enquêtées. De nombreux éléments qualitatifs sont en cours d'analyse et feront l'objet de communications ultérieures.

Les enquêtes Génération

Les premiers résultats de l'enquête menée en 2013 sur la Génération 2010 par le Céreq, ont été présentés lors d'un colloque sur l'accessibilité, en mai 2014. Ils font apparaître que, sur l'ensemble des jeunes sortis du système éducatif au cours de l'année scolaire 2009-2010, tous niveaux confondus, 9 % déclarent être handicapés ou avoir un problème de santé durable, et environ 2 % ont une reconnaissance administrative de leur handicap. L'analyse approfondie de cette enquête dans les mois à venir, permettra de mettre en perspective les résultats de l'enquête SantESiH, et d'avoir un éclairage sur l'ensemble des jeunes reconnus handicapés, quel que soit leur niveau d'études.

Les enquêtes Génération ont pour objectif la connaissance des différences de conditions d'accès à l'emploi en fonction de la formation initiale suivie et de diverses caractéristiques individuelles (genre, origine sociale, origine nationale). Elles abordent le parcours scolaire et ses spécificités (les stages, les séjours à l'étranger), et s'attachent à décrire les différentes situations d'activité mois par mois à partir de la sortie de formation.

Méthodologie de l'enquête

L'enquête par questionnaire visait les étudiants sortis de l'enseignement supérieur entre 2007 et 2013, diplômés ou non. Elle a été mise en ligne du 15 juin 2013 au 5 septembre 2014.

D'autres modes d'administration (par courrier, par téléphone ou en face à face) ont été proposés en cas de besoins particuliers.

Le questionnaire comporte 450 indicateurs et nécessite entre 30 et 60 minutes de temps de réponse, en fonction notamment du degré de précision apporté aux questions ouvertes.

Trois temps du parcours des personnes sont abordés : le parcours de formation, le parcours d'insertion et la situation au moment de l'enquête.

Les informations recueillies relèvent d'éléments objectifs (reconnaisances administratives et usages des dispositifs) mais les dimensions subjectives (rapport au handicap, sentiment de visibilité, etc.) sont également questionnées. Enfin, un ensemble de questions ouvertes permet d'aborder le thème de l'adéquation des systèmes de compensation aux besoins et, plus globalement, celui des expériences de recours aux dispositifs.

Protocole et démarche partenariale

66 SAEH d'universités françaises se sont associés à l'enquête, permettant ainsi d'assurer un recueil important de données. L'enquête a également été diffusée via divers canaux associatifs⁴. Le laboratoire de recherche s'est chargé des trois relances et du contrôle des réponses, ce qui a été l'occasion d'affiner le matériel collecté par de nombreuses informations qualitatives supplémentaires – obtenues notamment lors de contacts téléphoniques ou par courriel.

La population des répondants

714 personnes ont complété le questionnaire dans son intégralité. L'échantillon étudié ici compte 466 personnes ayant été en relation avec des SAEH et étant sortis de l'enseignement supérieur entre 2007 et 2013⁵. L'âge moyen des 466 enquêtés est de 28 ans (de 21 à 38 ans). On compte 54 % de femmes pour 46 % d'hommes. Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des parents actifs des enquêtés avoisinent celles des parents d'étudiants de la population générale⁶.

La répartition des enquêtés par type de troubles au moment des études supérieures est relativement proche de celle des dernières statistiques ministérielles⁷. On note néanmoins une sous-représentation des personnes présentant des troubles du langage et de la parole et des troubles viscéraux, ainsi qu'une légère surreprésentation des personnes ayant des troubles auditifs.

**Les troubles des enquêtés au moment des études
Ecarts par rapport à la population des étudiants
handicapés en 2012-2013**

Types de troubles	Répartition	Ecart
Trouble moteur	27%	+2 pts
Trouble du langage et de la parole	13%	-13 pts
Trouble auditif	12%	+5 pts
Trouble visuel	11%	+2 pts
Trouble psychique	9%	-3 pts
Trouble viscéral	7%	-8 pts
Trouble intellectuel et cognitif	5%	+3 pts
Plusieurs troubles associés	4%	-1 pts
Autre	12%	-1 pts

Lecture : 7 % des enquêtés déclarent avoir eu un trouble viscéral pendant leurs études alors que les étudiants recensés dans les données ministérielles et ayant un trouble viscéral représentent en 2012-2013 15 % des effectifs.

⁴ Agefiph, FEDEEH, Association Droit au savoir, Réseaux Handisport

⁵ Ont été provisoirement écartées les populations ayant des profils différents de la population ciblée initialement : personnes inscrites dans le cadre d'une reprise d'études, ou encore personnes en formation à la date de l'enquête, soit 248 personnes.

⁶ Ces valeurs sont identiques à celles de la population générale des étudiants, Observatoire de la Vie Etudiante, enquête nationale Conditions de Vie des étudiants, 2013.

⁷ Bien que les manières de classer les troubles aient évolué au fil des années, les enquêtes ministérielles mettent en évidence une forte et constante progression du nombre d'étudiants présentant des troubles moteurs et des troubles du langage et de la parole depuis une dizaine d'années. Le dernier recensement (Handi-U/MESR, 2013) révèle également une augmentation significative sur l'année universitaire 2012-2013 des troubles psychiques et des troubles viscéraux.

Le parcours de formation avant l'entrée dans l'enseignement supérieur

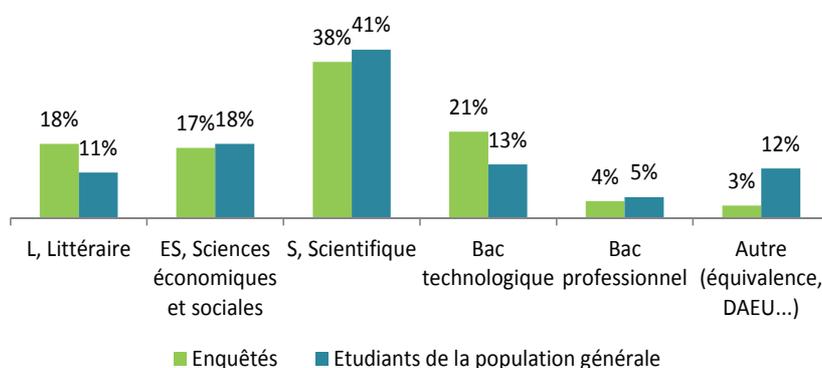
Un profil de bacheliers proche de celui de la population générale des étudiants

L'âge moyen d'obtention du baccalauréat chez les répondants est de 18 ans et demi. 73 % ont un baccalauréat général.

En comparaison avec les types de baccalauréat obtenus par l'ensemble des étudiants, la situation des enquêtés n'est pas atypique.

59 % des répondants ont bénéficié d'aménagement(s) en raison d'un problème de santé ou de handicap dès le lycée : 96 % d'entre eux ont eu recours à des temps majorés pour les examens, 26 % à des aides humaines, 24 % à des aides techniques et 22 % ont bénéficié de dispenses d'examens ou d'épreuves. Par ailleurs, un dixième des répondants indique avoir été inscrits en établissement spécialisé à un moment de leur scolarité.

Répartition des enquêtés par type de baccalauréat obtenu



Lecture : 21 % des enquêtés ont obtenu un baccalauréat technologique, contre 13 % des étudiants de la « population générale ».

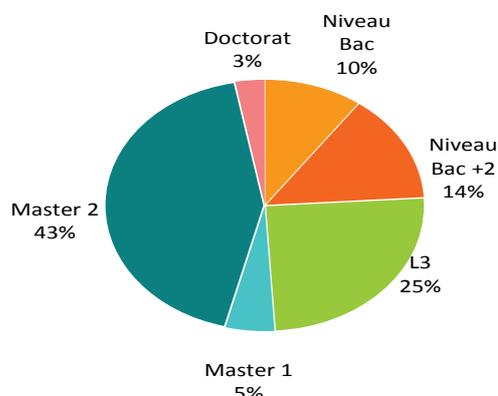
Le parcours dans l'enseignement supérieur

La très grande majorité des répondants déclare avoir validé un diplôme dans l'enseignement supérieur⁸. Ils sont particulièrement nombreux (76 %) à avoir obtenu un diplôme d'un niveau supérieur à Bac +2.

Rétrospectivement, 41 % des répondants déclarent qu'ils avaient bien identifié le/les métier(s) qu'ils souhaitent exercer lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur. Les autres semblaient avoir une idée plus vague : ils indiquent avoir seulement identifié un secteur professionnel (38 %) ou ne pas avoir de projet professionnel particulier (21 %).

Au cours de leur cursus universitaire, 56 % des répondants n'ont jamais changé de filière de formation. Plusieurs motifs de réorientation ont pu être renseignés : les répondants déclarent principalement un changement de projet professionnel (48 %), un désintérêt pour la filière initialement choisie ou la découverte d'une formation plus attractive (37 %), et une trop grande difficulté de la formation initialement suivie (24 %)⁹. Ces changements d'orientation apparaissent donc liés avant tout à la formation elle-même, et non aux contraintes du handicap.

Répartition des enquêtés selon le plus haut niveau de diplôme obtenu



Lecture : 10 % des enquêtés n'ont pas validé un plus haut diplôme que le baccalauréat pendant leurs études supérieures.

⁸ Le biais de surreprésentation des personnes ayant « réussi » leurs parcours est fréquent dans les enquêtes dites d'insertion.

⁹ Total supérieur à 100, plusieurs réponses possibles

L'influence du handicap sur les parcours de formation

Toutefois, les problèmes de santé sont pointés par trois étudiants sur cinq comme un des éléments perturbateurs dans leur parcours de formation : 57 % des étudiants indiquent que leur handicap a influencé leurs orientations, 38 % leurs lieux d'études, 32 % leurs logements et 29 % leurs choix de stage.

Dans un contexte de généralisation des stages dans l'enseignement supérieur, la majorité des enquêtés (85 %) a effectué au moins un stage durant ses études¹⁰. Certains ont rencontré des difficultés dans la recherche (32 %) ou dans le déroulement de ces stages (22 %), difficultés qu'ils indiquent alors, trois fois sur cinq, être liées à leurs problèmes de santé ou de handicap.

Des aménagements pendant les études jugés plutôt satisfaisants...

92 % ont demandé des aménagements, qu'ils ont obtenus dans 96 % des cas. Il pouvait s'agir d'un temps majoré pour les examens (obtenu par 9 enquêtés sur 10) et/ou d'aides humaines (un tiers des enquêtés) ou techniques (un quart des enquêtés).

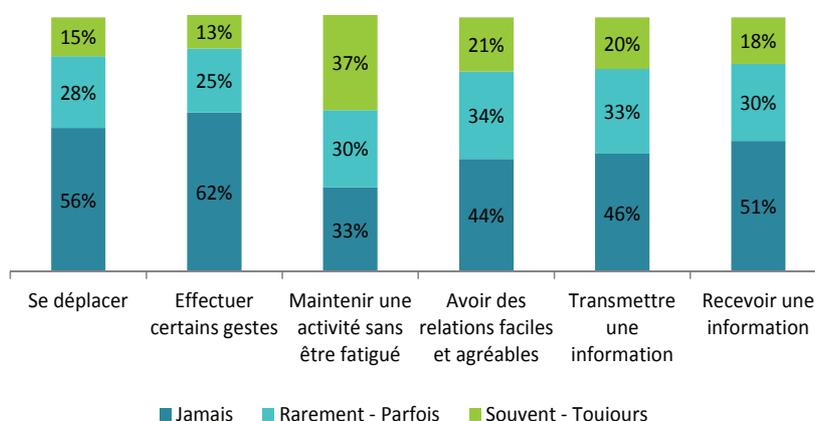
Les aménagements proposés par les SAEH correspondaient tout à fait (42 %) ou plutôt bien (50 %) aux besoins.

... mais des difficultés persistantes malgré ces aménagements

La limitation majeure (rapportée par plus des deux tiers des étudiants) concerne les difficultés à *maintenir une activité ou un rythme sans être fatigué* (67 %).

En parallèle, de nombreux répondants (61 %) indiquent des difficultés à *expliquer [leur] problème de santé ou [leur] handicap*.

Limitations ressenties par les enquêtés au cours de l'enseignement supérieur



Lecture : 37 % des enquêtés déclarent, malgré les aménagements prévus, avoir ressenti souvent ou toujours des difficultés à maintenir une activité ou un rythme sans être fatigué pendant leurs études.

De l'enseignement supérieur à l'emploi

A la fin de leurs études, 88 % des répondants souhaitent exercer un emploi et 77 % avaient bien identifié le métier qu'ils souhaitent exercer.

Dans le cadre de leurs recherches d'emploi, ils ont pu mobiliser des réseaux divers, l'aide de l'entourage proche (famille 28 %, amis 19 %) semblant légèrement plus mobilisée que celle des acteurs de l'accompagnement à l'emploi : Pôle emploi (22 %), Cap emploi (16 %), associations d'accompagnement à l'insertion professionnelle (13 %).

Dire ou ne pas dire le handicap

Les deux tiers des répondants (68 %) ont, au moment de l'enquête, au moins un titre de reconnaissance administrative du handicap. Parmi ceux-ci, 48 %

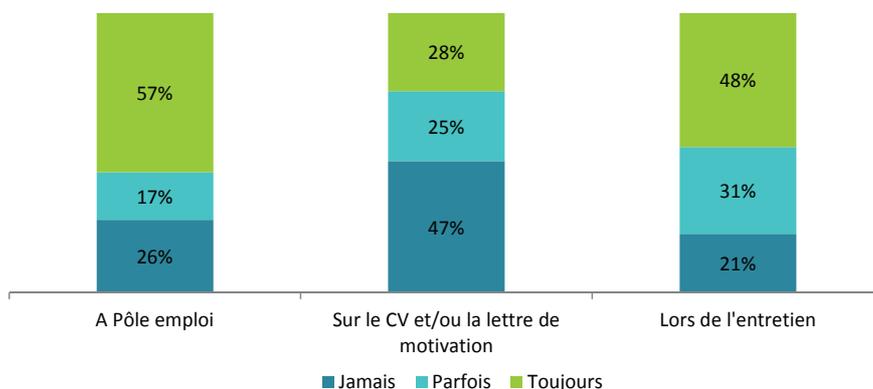
en possèdent un seul, 29 % en possèdent deux et 23 % en possèdent trois ou plus. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est la reconnaissance administrative la plus fréquente (90 %) ; l'allocation adulte handicapé (AAH) étant quant à elle perçue par 44 % des personnes reconnues handicapées.

26 % ne mentionnent pas systématiquement leur reconnaissance administrative du handicap à Pôle emploi ou aux autres organismes d'aide à l'insertion professionnelle lors de leur recherche d'emploi, et près de la moitié (47 %) ne la mentionnent pas lorsqu'ils envoient une lettre de candidature. Ils sont encore 21 % à ne jamais aborder ce point durant les entretiens de recrutement.

¹⁰ La précédente enquête sur l'insertion professionnelle des étudiants handicapés (Palauqui, Lebas, 2000) indiquait qu'au cours de leurs études 56 % des étudiants handicapés avaient réalisé un stage obligatoire et 27 % un stage non obligatoire.

Comment les enquêtés justifient-ils ces différents choix ? Ceux qui mentionnent la reconnaissance l'expliquent le plus souvent par le souhait d'être « transparent » (64%). Ils sont un quart à déclarer le faire « parce que le travail nécessite des aménagements » ou « pour avoir plus de chances d'être recruté » (27 % et 25 %). A contrario, la « peur d'être jugé en fonction de [son] handicap plutôt qu'en fonction de [ses] compétences » et la « peur que la candidature ne soit pas retenue en raison d'une discrimination » sont mises en avant par environ la moitié des enquêtés auxquels il arrive de ne pas mentionner leur reconnaissance de handicap (respectivement 52 % et 47 %).

Dévoilement de la reconnaissance administrative du handicap lors des étapes de recherche d'emploi



Lecture : 47 % des enquêtés possédant une reconnaissance administrative de leur handicap ne la déclaraient jamais sur leur CV et/ou lettre de motivation.

Une majorité des répondants en emploi

Au moment de la passation du questionnaire, 274 répondants indiquaient être en emploi (59 %), 45 en formation continue¹¹ (10 %) et 147 sans activité professionnelle (32 %). Parmi ces derniers, 44 déclaraient ne pas rechercher un emploi. *Il n'y a pas de corrélations particulières entre la situation professionnelle au moment de l'enquête et le type de limitations telles que déclarées (cf. page 4), la visibilité ou non de la déficience, et l'ancienneté du recours aux aménagements*¹².

Des emplois relativement en phase avec les niveaux de diplômes

Les employeurs principaux des enquêtés en emploi sont les entreprises privées (43 %) et la fonction publique (34 %). Les enquêtés en emploi exercent essentiellement dans des établissements de 500 salariés et plus (42 %), ils sont 34 % à travailler dans un établissement de 20 à 400 salariés et 24 % dans

des structures de moins de 20 salariés. Une majorité est en Contrat à Durée Indéterminée (60%). Il est à noter que 10% sont indépendants.

La profession et catégorie socioprofessionnelle dominante est celle des cadres et professions intellectuelles supérieures (47 % des personnes en emploi), suivie par celle des employés (35 %). *Il n'apparaît pas de « déclassement » majeur : la « hiérarchie » des diplômes obtenus se retrouve globalement dans la distribution des professions et catégories socioprofessionnelles occupées.*

87 % des personnes interrogées sont satisfaites de leurs relations professionnelles et 75 % estiment que leur apport est reconnu. Concernant le salaire, 57 % d'entre elles pensent que leur salaire correspond à leur apport à l'entreprise mais 52 % indiquent que ce dernier ne correspond pas à leur niveau de formation.

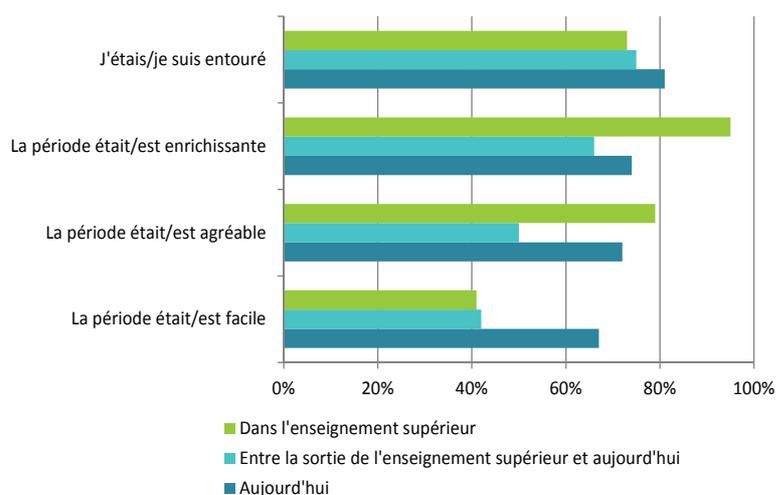
Après l'enseignement supérieur : des situations moins « difficiles »

Rétrospectivement, une majorité de répondants qualifient la vie universitaire de difficile (59 %). Ce taux varie fortement en fonction des limitations ressenties par les enquêtés. Il est de :
 - 71 % pour les enquêtés qui présentaient des limitations motrices associées à des limitations liées à la communication et/ou au comportement ;
 - 64 % pour ceux ayant des limitations liées à la communication et/ou au comportement ;
 - 54 % pour ceux ayant des limitations motrices.

¹¹ Les personnes en formation continue indiquent avoir repris des études avec un objectif de spécialisation pour 41 %, en vue de se réorienter pour 30 %

¹² La faible population d'inactifs semble néanmoins être composée de personnes ayant des limitations motrices associées à d'autres limitations liées à la communication ou au comportement et dont le handicap est visible immédiatement, selon le déclaratif de ces enquêtés.

Evolution de la qualification des périodes



Lecture : 41 % des enquêtés déclarent que la période de l'enseignement supérieur était facile.

Malgré cette difficulté soulignée, la période universitaire est toutefois évaluée comme très largement agréable et enrichissante (respectivement 78 % et 95 %).

La même proportion de répondants (58 %) qualifient de difficile la période de confrontation au marché du travail... mais la part de ceux ayant vécu cette période comme agréable et enrichissante (50 % et 66 %) se réduit cette fois-ci sensiblement.

Quant à la situation actuelle, ils ne sont plus qu'un tiers à la présenter comme difficile. Assez logiquement, les répondants sans activité professionnelle sont beaucoup plus nombreux à la qualifier ainsi : 55 % contre respectivement 12 % et 19 % de ceux en emploi ou en formation. Le sentiment de solitude concerne, globalement, près d'un enquêté sur quatre ; cette part diminue toutefois au fil des périodes, passant de 27 % à 19 %.

¹³ Associée à l'exploitation d'entretiens de type « récits d'insertion » déjà menés ou d'entretiens complémentaires.

Une fatigue toujours notable

La grande majorité des enquêtés indique aujourd'hui un état de santé stable (79 %), ou qui s'améliore (12 %). Seuls 9 % déclarent un état de santé qui s'aggrave.

Il y a une relative similitude entre les limitations qui étaient ressenties dans l'enseignement supérieur et celles que les répondants déclarent au moment de l'enquête. Comme pendant leurs études, ils sont très nombreux (68 %) à signifier une difficulté liée au fait de ne pouvoir maintenir une activité ou un rythme sans être fatigués. De manière transversale, on note également qu'ils sont encore 57 % à rencontrer des difficultés quand il s'agit d'expliquer aux autres leur problème de santé ou handicap. Les enquêtés exerçant un emploi sont légèrement moins nombreux à déclarer ressentir dans le cadre de leur activité de travail des difficultés liées aux déplacements (-11 points), aux gestes (-9 points), aux relations avec les autres (-7 points) et à la fatigue (-6 points) en comparaison avec les

difficultés qu'ils expriment dans la vie de tous les jours. En revanche, les limitations attachées à la communication sont mentionnées exactement dans les mêmes proportions.

Nous pouvons noter à ce propos que 27 % des enquêtés en emploi disposent d'un aménagement « officiel » de leur poste de travail. Il s'agit majoritairement d'aides techniques (76 %) ; un petit nombre dispose d'aides humaines (21 %) et d'aménagements du temps de travail (22 %).

Pour conclure

Si les cheminements vers la vie active des anciens étudiants font l'objet de nombreux travaux à visée de recherche mais aussi d'évaluation des formations, la population des jeunes ayant rencontré des problèmes de santé ou de handicap pendant leur cursus universitaire reste assez peu étudiée. L'enquête présentée dans ce document cherche à combler ce manque de données compréhensives. Quelques éléments essentiels ont ainsi été choisis ici pour tenter d'illustrer la richesse potentielle de ce matériel conséquent. Il apparaît que l'articulation études/emploi/vie personnelle demeure complexe pour une grande partie des enquêtés. Ces résultats seront approfondis, en exploitant les multiples indicateurs disponibles sur la nature des limitations, l'âge d'apparition des troubles, leur visibilité, etc. Par l'analyse des 700 parcours détaillés et l'exploitation des questions ouvertes¹³, l'équipe de recherche cherchera à mieux saisir ce que signifie pour les individus « être un étudiant handicapé », ce que ce statut peut recouvrir comme opportunités pour atteindre des objectifs de formation ou professionnels mais aussi comme risques de stigmatisation et de discrimination sur le marché du travail.